

BILL.

**Acte pour amender les actes relatifs à
la compagnie du grand tronc de che-
min de fer du Canada.**

Reçu et lu, la première fois, mercredi, le 27 sep-
tembre 1854.

Seconde lecture, mercredi, le 4 octobre 1854.

M. CARTIER.

QUEBEC :

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.